

› Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Pour bénéficier et connaître les aides de la CAF en détail,

→ renseignez-vous à la CAF de l'Aube ou sur le site Internet : www.caf.fr

CAF de l'Aube

→ 15, avenue Pasteur - 10031 Troyes Cedex
0 810 25 10 10

› Partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la CAF de l'Aube pour accompagner les étudiants

À la MDE, le service **Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole** vous accompagne et vous informe dans vos démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Obtenez à la MDE un premier niveau d'information sur les services et les prestations par le personnel qui vous guidera et vous accompagnera dans la constitution de votre dossier en ligne avec les ordinateurs, présents sur place.

MDE

→ 6, rue de la Petite Courtine - 10000 Troyes
03 25 81 78 10 / mde@troyes-cm.fr

⋮
⋮
⋮
⋮
⋮

Action Logement Services

→ 24, bd du 14 juillet - 10000 Troyes
03 51 14 13 30
www.actionlogement.fr

Les aides d'Action Logement

Action Logement accompagne les jeunes dans leurs études et propose des aides pour les aider à se loger.

› Avance LOCA-PASS®

Au moment de la signature du bail, le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie, autrement dit, le paiement d'une caution équivalente à un mois de loyer.

L'Avance LOCA-PASS® permet de financer, à hauteur de 1 200 €, ce dépôt de garantie.

Toutes les informations relatives à cette aide d'Action Logement sont à retrouver sur :

locapass.actionlogement.fr

› Garantie VISALE

Le bailleur est en droit de demander qu'une personne se porte garant pour se prémunir contre tout manquement aux obligations de paiement du locataire.

Malheureusement, il n'est pas toujours aisé de solliciter un proche pour endosser cette responsabilité. Pas de panique. Action Logement se porte garant et couvre le paiement du loyer et des charges locatives en cas de difficultés passagères.

› Aide MOBILI-JEUNE®

Les moins de 30 ans, en formation en alternance, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation peuvent bénéficier d'une aide pour alléger la quittance de leur loyer.

Le montant accordé de l'Aide MOBILI-JEUNE® s'élève de 10 € à 100 € par mois et est versé chaque semestre. Le calcul est effectué sur le loyer après déduction de l'aide au logement.

Cette aide est cumulable avec la garantie VISALE et l'avance LOCA-PASS.

Pour réaliser un test d'éligibilité, c'est ici :

→ mobilierjeune.actionlogement.fr ou alternant.actionlogement.fr

Vous pouvez également vous renseigner auprès de :

L'Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Aube (ADIL 10)

ADIL 10 vous propose un conseil juridique, financier ou fiscal, complet et entièrement gratuit, dès lors que vos préoccupations ou demandes d'information concernent le logement.

L'ADIL 10 vous aide pour les documents locatifs suivants :

- le contrat de location (location nue, meublée, en résidence universitaire, en colocation, etc.)
- le loyer (droit aux aides au logement, révision, augmentation, etc.)
- les charges et réparations à caractère locatif
- le congé (préavis, restitution du dépôt de garantie, etc.)

ADIL 10

→ 17, rue Jean-Louis-Delaporte
10000 Troyes
03 25 73 42 05
contact@adil10.fr
www.adil10.org



Déchets et encombrants

Pour connaître les modalités de collecte, de tri et les adresses de déchèteries :
Contactez votre commune de résidence et sur :

→ www.troyes-champagne-metropole.fr

Soyez responsable de votre environnement